



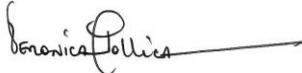
Avis d'une demande de dérogation mineure au Règlement 01-4501 sur le zonage

Avis public est donné que, lors de sa séance qui aura lieu le 12 septembre 2023 à 19 h 30, au 300, rue Saint-Charles Ouest, le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil statuera sur la demande de dérogation mineure suivante :

Permettre au 1940, rue Villeneuve, deux locaux de rangement distincts, totalisant un minimum de 3,5 mètres carrés, pour chacun des 8 logements, au lieu d'un seul local de rangement, d'un minimum de 3,5 mètres carrés, par logement.

Toute personne intéressée pourra se faire entendre à propos de cette demande, par le conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil, lors de ladite séance.

Longueuil, le 25 août 2023.


Véronica Mollica
Secrétaire du conseil de l'arrondissement du Vieux-Longueuil